

## 1. LE CONCOURS

Concours organisé par la compagnie Zinzoline à Saint-Péray. Il est ouvert aux enfants **de plus de 6 ans** et aux **adultes**. Les participants peuvent déambuler seuls, ou en groupe de **3 participants au maximum**. Les participants ne déambulent qu'une seule fois. **Les personnes mineures devront être inscrites sous la responsabilité d'une personne dépositaire de l'autorité parentale.**

**Des photos** des participants seront prises au moment de la déambulation. La participation au concours implique l'autorisation donnée à la Compagnie Zinzoline via le formulaire d'inscription, qui pourra photographier et utiliser les photographies gratuitement et à sa volonté sur les supports de communication dont elle dispose : site internet, réseaux sociaux ... **Tout participant au concours est réputé avoir lu et accepté le présent règlement.**

**Suite aux déambulations, le jury composé des artistes qui interviendront sur l'événement se réunira et statuera selon les critères suivants**

- Créativité du costume
- Qualité de la réalisation
- Concordance du costume avec l'âge du participant
- Originalité de la déambulation

**À l'issue des délibérations, trois prix seront décernés :**

- Prix du plus effrayant
- Prix du plus drôle
- Prix du plus créatif

**Chacun de ces prix sera composé des cadeaux suivants :**

- **2 entrées à un spectacle de votre choix joué à la Cacharde au cours de l'année**
- **2 entrées enfants, 2 entrées adultes au festival L'Art en Vie (février 2024)**
- **2 entrées enfants, 2 entrées adultes au festival L'Enfance de l'Art (mercredi 12 juin 2024)**
- **1 lot gourmand !**

La participation au concours est gratuite, mais implique d'assister à l'événement et au spectacle qui se joue avant le concours. Les tarifs sont les suivants :

<b>Tarif plein :</b>	<b>15,00€</b>
Tarif adhérent :	13,00€
<b>Enfant* :</b>	<b>9,00€</b>
Pass'Famille 1**:	30,00€
<b>Pass'Famille 2*** :</b>	<b>42,00€</b>

\* **Enfant de moins de quinze ans**

\*\* Un adulte, deux enfants de moins de 15 ans

\*\*\* **Deux adultes, deux enfants de moins de 15 ans**

2 créneaux de déambulation sont possibles. Sur le formulaire d'inscription, vous devrez mentionner sur lequel vous souhaitez passer :

**Le 31 octobre à l'issue du spectacle de 15H**

**Le 31 octobre à l'issue du spectacle de 20H**

Les prix seront attribués une fois que le jury aura délibéré, dans l'heure qui suit la déambulation. Lors de la remise des lots, le participant doit être présent. Aucun prix ne sera expédié ni remis ultérieurement.

**Un numéro vous sera attribué le jour de votre venue. Pensez à le demander à votre arrivée !**

## 2. TRAITEMENT DES DONNÉES :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Les participants pourront exercer leurs droits en adressant leur demande par courrier à l'adresse suivant : Compagnie Zinzoline, 74 Chemin de la Cacharde 07130 SAINT-PÉRAY, ou par mail à : [contact@ciezinzoline.org](mailto:contact@ciezinzoline.org)

## 3. SÉCURITÉ

**Pour des raisons de sécurité et de respect, l'organisateur interdit l'utilisation des objets suivants :**

- Armes blanches tranchantes (même factices, sauf armes de GN en latex clairement impossible à confondre avec des originales)
- Armes à feu (même factices).

**Les éléments suivants sont également proscrits lors du défilé :**

- Les costumes à caractère vulgaire ou haineux sont interdits
- Tout objet et geste à caractère raciste, sexiste ou pornographique
- Tout objet et geste incitant à un délit (exemples de délits : injures, menaces, agression...).
- Les flammes nues, les liquides, la poudre et le papier « flash » sont interdits sur scène.
- Aucune substance glissante ou salissante n'est autorisée

## 4. RESPONSABILITÉS :

La participation à ce concours implique l'acceptation, sans conditions, du présent règlement. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de tenter de mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du concours et de ses règles. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le bon fonctionnement du concours ou qui viole les règles imposées par celui-ci. L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. La compagnie Zinzoline peut, en cas de litige, peut décider elle-même de disqualifier un participant.



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION (un par participant)

# HALLOWEEN'FEST 2023

---

### Représentant légal du candidat (à remplir uniquement si le candidat est mineur)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

### Le Candidat :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

**Horaire choisi pour la déambulation :**      31 octobre après le spectacle de 15H

31 octobre après le spectacle de 20H

Je reconnais avoir lu et j'accepte le règlement pour la participation à la déambulation de l'horreur à l'Halloween'Fest organisée par la compagnie Zinzoline les 30 et 31 octobre 2023 à la Cacharde (Saint-Péray)

Signature du représentant légal



Formulaire à remplir et signer, et à transmettre à la Compagnie Zinzoline :

Par mail : [contact@ciezinzoline.org](mailto:contact@ciezinzoline.org) (objet : Déambulation de l'horreur)

Par courrier : Compagnie Zinzoline – 74 Chemin de la Cacharde 07130 SAINT-PÉRAY

Sur place, le jour de votre venue (fin des inscriptions le 31 à 14 h 30 pour la première déambulation, et 19 h 30 pour la deuxième)